



## Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2013  
à Iteuil

### Présents

#### **Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux**

M. Guy GRATTEAU	Etablissement Public du Bassin de la Vienne
M. Yves GARGOUIL	Conseil général de la Vienne
M. Maurice RAMBLIERE	Conseil général de la Vienne
M. Anthony SIRAUT (Mandat à partir de 16h)	Grand Poitiers
Mme Françoise MICAULT	SIVEER
M. Henri RENAUDEAU (Mandat à partir de 16h)	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Pallu
M. Gilbert ROUSSEAU	Syndicat Mixte du Clain Sud
M. Gilbert QUESNE	Commune de Hiesse

#### **Collège des usagers**

Mme Caroline MARTIN	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Laurent LAMBERT	Association des Irrigants de la Vienne
M. François CROUIGNEAU	FR CIVAM
M. Francis BAILLY	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne
M. Guy ARNOUX	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
M. Roland CAIGNEAUX	Vienne Nature
M. Louis GORRY	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

#### **Collège de l'Etat**

M. Gilles LEROUX	DDT de la Vienne
M. Daniel GILARDOT	ARS Poitou-Charentes
M. Patrick BARNET	DREAL Poitou-Charentes
M. Christian BROUSSE	DREAL Poitou-Charentes - Service de Prévision des Crues Vienne Thouet
Mme Séverine FARINEAU	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres
M. Jacques MOMON	ONEMA

### Excusés

M. Dorick BARILLOT	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Jean-Claude MAZIN	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Gérard SARDET	SIVEER
M. Jean-Michel METAYER (Mandat)	Commune d'Aslonnes
M. Jacky QUINTARD (Mandat)	Commune de Vivonne
M. Rémy MARCHADIER	Commune des Roches Prémaries
Mme Aude VIGIER	Commune de Vouillé
M. Philippe ALBERT	Syndicat mixte des eaux de Gâtine
M. Jean-Marc RENAUDEAU (Mandat)	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. François-Marie PELLERIN (Mandat)	Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Serge RIVET	UFC Que Choisir
DDT de la Charente	
M. Patrice MOREAU	ONF

→ 26 membres de la CLE présents ou représentés sur 52.

### **Personnes non membres de la CLE également présentes**

M. Eric JOYAUX	Conseil régional de Poitou-Charentes
Mme Agnès BIGNOLLES	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Cédric CHAT	SIAH de la Pallu, Technicien
Mme Hélène ETIENNE	Conseil général de la Vienne – Animatrice du SAGE Clain
M. Frédéric MONTIGNY	Observatoire Régional de l'Environnement
M. Arnaud JACQUET	GEO-HYD
Mme Maëlle DELABRE	GEO-HYD

### **Ordre du jour**

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 4 avril 2013
2. Présentation du scénario tendanciel du SAGE pour validation
3. Avis de la CLE sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de la Vienne à la mission d'organisme unique
4. Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE
5. Information sur la situation hydrologique 2012/2013



M. RAMBLIERE, Président de la CLE, remercie les membres de la CLE pour leur participation à la réunion.

Il indique que cette réunion de la Commission Locale de l'Eau est consacrée à la présentation du rapport provisoire du scénario tendanciel du SAGE et à sa validation.

Le scénario tendanciel a pour objectif d'évaluer les évolutions de la ressource en eau et des usages « sans SAGE » et d'identifier les thématiques où le SAGE peut apporter une plus-value et proposer des actions complémentaires pour atteindre les objectifs fixés.

Ce scénario tendanciel a fait l'objet de premières discussions lors de la réunion commune aux 3 commissions de travail du SAGE en juin dernier. Un rapport provisoire a ensuite été envoyé aux membres des commissions et aux membres du bureau en juillet pour avis.

Le rapport envoyé aux membres de la CLE tient compte des remarques faites par les commissions de travail et le bureau de la CLE.

La CLE est également réunie aujourd'hui pour rendre un avis sur la candidature de la Chambre d'agriculture de la Vienne à la mission d'organisme unique sur le bassin du Clain.

Enfin, deux points d'information sont évoqués :

- le calendrier d'élaboration du SAGE
- un bilan de la situation hydrologique sur le bassin du Clain en 2012 et 2013

## 1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA CLE DU 04/04/13

➔ Les membres de la CLE valident le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE.

Aucune modification n'est apportée.

## 2. PRESENTATION DU SCENARIO TENDANCIEL DU SAGE POUR VALIDATION

*cf. diaporama*

Mme DELABRE rappelle dans un premier temps les objectifs du scénario tendanciel et présente les grandes lignes de celui-ci pour chaque objectif défini par la CLE à l'issue du diagnostic du SAGE.

La présentation appelle les remarques suivantes.

### Objectif n°2 : Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides

▪ M. CAIGNEAUX indique que le scénario retenu concernant la pollution par les produits phytosanitaires lui semble trop optimiste.

Mme ETIENNE précise que le scénario retenu prend en compte les actions en cours ciblant les agriculteurs et les collectivités dans le cadre du programme ECOPHYTO : ces actions doivent permettre une optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le scénario retenu est donc celui d'une diminution des pics de pollution avec un maintien de la pollution de « fond ».

M. LAMBERT précise qu'il y a une prise de conscience chez les agriculteurs vis à vis de l'utilisation de ces produits. Il cite l'exemple de son exploitation sur laquelle il a arrêté la culture du colza qui nécessite des traitements phytosanitaires importants au profit d'autres cultures moins « dépendantes » de ces produits.

Il ajoute qu'il est d'accord sur le fait que la qualité des eaux stagne mais les changements, économiques notamment, nécessaires pour l'amélioration de la qualité de la ressource ne sont pas si faciles que ça à mener. Il évoque le dispositif ZSCE dont la mise en place est demandée par Grand Poitiers : il considère que c'est une erreur stratégique de la part de Grand Poitiers de vouloir passer par ce dispositif pour faire avancer les choses.

▪ M. LAMBERT évoque par ailleurs la difficulté que rencontre la Chambre d'agriculture à travailler avec le SIVEER pour mettre en place les actions de la Charte de lutte contre les pollutions diffuses sur les périmètres de protection des captages AEP.

Il ajoute que la Chambre d'agriculture met en place des groupes techniques spécifiques sur les bassins d'alimentation de captages AEP et prévoit la formation des techniciens pour apporter des conseils techniques plus poussés.

Mme FARINEAU précise que, suite à la réforme territoriale, le SIVEER a repris les actions auparavant menées par le SIAEPA de Lusignan dans le cadre du programme Re-Sources et de la Charte 86 sur le captage de la Jallière.

Sur ce point, Mme MICAULT, en tant que représentante du SIVEER, ajoute que le SIVEER n'a pas d'opposition de principe à travailler avec la Chambre d'agriculture sur des actions d'amélioration de la qualité des eaux. Une organisation est à définir suite à la réforme territoriale.

### Objectif n°4 : Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses

▪ M. BAILLY rappelle la problématique des eaux pluviales sur les zones d'activités qui ne sont pas forcément traitées avant rejet dans le milieu. Il cite l'exemple des eaux de ruissellement de la zone d'Auchan Sud à Poitiers et souhaite que les services de l'Etat soient réactifs sur ce dossier.

## Objectif n°5 : Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources à l'étiage

▪ M. GORRY demande pourquoi des volumes prélevables ont été définis puisqu'il existe déjà les outils réglementaires pour gérer la ressource en période d'étiage (arrêté cadre, mesures de restriction...) et pourquoi on ne laisse pas les agriculteurs prélever de l'eau lorsqu'il y en a.

M. BARNET rappelle l'objectif des volumes prélevables : ramener les autorisations de volumes vers des valeurs plus proches de la ressource réellement disponible dans le milieu dans les zones déficitaires. Il indique que des volumes additionnels pourraient être envisagés dans certains cas.

▪ M. CAIGNEAUX indique que 75% des prélèvements sont réalisés dans les nappes sur le bassin du Clain. Le remplissage des retenues de substitution, prévues dans le Contrat Territorial Gestion Quantitative, à partir de ces nappes risque de pénaliser la recharge des nappes et l'état de la ressource pour la période d'étiage.

M. BARNET précise que le remplissage des retenues de substitution sera soumis à autorisation avec des conditions à respecter pour ce remplissage : niveau de nappes et débit de cours d'eau, période de remplissage. Le remplissage des retenues ne pourra se faire que si les conditions hydrologiques le permettent.

Il ajoute qu'une étude du BRGM, qui sera réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du CTGQ, doit permettre d'évaluer l'impact du remplissage des retenues projetées en période hivernale et en période d'étiage. Si la modélisation ne montre pas d'amélioration de l'impact du prélèvement, un projet de retenue pourra être refusé. Si la modélisation montre une réduction de l'impact du prélèvement, le projet pourra alors être autorisé.

M. CAIGNEAUX demande pourquoi ne pas prélever dans les cours d'eau en crue, en respectant les crues utiles au fonctionnement des milieux, pour le remplissage des retenues ?

M. BARNET répond que ce n'est pas toujours possible pour des questions techniques et/ou économiques d'avoir un remplissage à partir des cours d'eau.

M. LAMBERT précise que lorsque cela est possible, les prélèvements en rivière seront privilégiés pour le remplissage des retenues mais il existe effectivement des contraintes techniques (distance au cours d'eau par exemple), économiques, juridiques (propriété des terrains riverains...).

Il indique que l'objectif de 2017 pour la mise en œuvre des projets de retenues n'est pas réaliste et que tout ne sera pas fait étant donné les délais d'étude (1 à 2 ans), les délais administratifs et de travaux. Si les dossiers sont présentés au CODERST en 2016, ça sera déjà bien.

▪ M. CAIGNEAUX évoque le lien entre la qualité des eaux et la mise en œuvre des retenues de substitution. Il indique qu'il ne peut pas y avoir une reconquête de la qualité des eaux si on maintient les systèmes culturaux en place.

M. BARNET indique qu'il n'a pas d'élément aujourd'hui qui montre qu'une culture irriguée est plus polluante qu'une culture sèche, la culture du colza est par exemple beaucoup plus polluante que celle du maïs.

M. LAMBERT indique qu'il est plus difficile de valoriser les intrants en culture sèche qu'en culture irriguée.

▪ M. CROUIGNEAU indique que les retenues de substitution sont financées à 70% par de l'argent public, tous les agriculteurs devraient donc pouvoir bénéficier de ces retenues même ceux qui ne sont pas irrigants actuellement.

Mme FARINEAU cite l'exemple des Deux-Sèvres où dans le cadre de projets de retenues, des agriculteurs non irrigants ont la possibilité de bénéficier de volumes d'eau à condition qu'un agriculteur irrigant accepte de réduire son volume d'eau d'autant.

### Objectif n°7: Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

▪ M. BAILLY évoque l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud actuellement menée par le Conseil Général de la Vienne dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Il indique que les premiers résultats de l'étude ne sont pas satisfaisants.

Mme ETIENNE indique que cette étude a été confiée au bureau d'études CE3E qui a, pour le moment, établi un état des lieux et un pré-diagnostic provisoires des ouvrages sur le périmètre d'étude (56 ouvrages). Ce travail s'est notamment basé sur une visite de terrain de chaque ouvrage.

Une réunion du comité de pilotage et des journées d'échange avec les acteurs locaux sont prévues pour présenter et discuter de ces résultats provisoires afin de les compléter et de les amender si nécessaire. Les visites de terrain réalisées par le bureau d'études ont été faites dans des conditions hydrologiques particulières.

Il est donc important que les experts et acteurs locaux contribuent à cette première phase de l'étude en apportant leurs connaissances du terrain. Elle invite donc la fédération de pêche et les autres partenaires techniques à participer activement à l'étude.

### Objectif n°9 : Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant

▪ M. BAILLY souligne le manque d'actions de l'Etat pour améliorer la situation concernant les plans d'eau sur cours d'eau, à l'exception du plan d'eau d'Ayron. Il est nécessaire de réaliser un inventaire de ces plans d'eau et de connaître leur statut afin d'agir pour réduire leurs impacts.

M. GRATTEAU évoque l'expérience menée dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Vienne : des solutions peuvent être trouvées avec les propriétaires de plans d'eau pour réduire leurs impacts.

▪ M. BAILLY demande pourquoi la problématique des espèces envahissantes n'est pas abordée.

Mme ETIENNE précise que cette problématique a bien été identifiée dans le cadre du diagnostic du SAGE même si elle n'apparaît pas clairement dans la formulation des objectifs retenus par la CLE. Cette problématique est ainsi intégrée à l'objectif de « Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau ».



Le Président de la CLE soumet à validation de la CLE le rapport de scénario tendanciel du SAGE par un vote à main levée.

Résultats du vote (26 votants : 22 membres présents et 4 membres représentés) :

- 4 abstentions
- 22 avis favorables

➔ **Le scénario tendanciel du SAGE est validé.**

### **3. AVIS DE LA CLE SUR LA CANDIDATURE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE A LA MISSION D'ORGANISME UNIQUE**

*Cf. diaporama*

Mme ETIENNE rappelle dans un premier temps le contexte de la consultation de la CLE sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de la Vienne à la mission d'organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation sur le bassin du Clain. Elle présente les missions de l'OU, le périmètre et les modalités de fonctionnement.

Elle présente également l'avis provisoire discuté lors de la réunion du bureau de la CLE du 5 septembre dernier et propose que la CLE s'appuie sur cet avis provisoire pour formuler l'avis qui sera transmis à la Préfète de Région.

Les modifications de l'avis provisoire proposées par la Chambre d'agriculture de la Vienne sont présentées en réunion et discutées.

### Débats

- Concernant la question de la répartition des rôles entre l'OU et l'Etat dans le cadre de la gestion de crise, M. LEROUX indique que le pouvoir de police de l'eau restera du ressort de l'Etat (arrêté cadre, mesures de restrictions...) et que le comité des usages de l'eau sera maintenu en parallèle de la mise en place de l'OU.
- Concernant la question de l'association des usagers du territoire à la mise en place de l'OU, Mme MARTIN indique que la Chambre d'agriculture est opposée à ce que les usagers de l'eau participent concrètement à la répartition des volumes d'eau entre irrigants. En revanche, la Chambre d'agriculture propose que des techniciens puissent être associés en tant qu'experts pour mettre à profit leur connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques.

Mme ETIENNE rappelle que, lors de la réunion du bureau de la CLE, il avait été souhaité que les autres usagers soient associés et informés aux moments clés de la mise en place et de la vie de l'organisme unique via les instances déjà existantes notamment (CLE, comité des usages de l'eau par exemple).

M. BARNET rappelle que les volumes autorisés pour l'irrigation sont encadrés par l'Etat à l'échelle des sous-bassins. L'OU a pour rôle de répartir ces volumes autorisés entre irrigants en respectant le cadre donné par l'Etat. Il ajoute que la demande d'autorisation unique pluriannuelle fera l'objet d'une étude d'incidence qui aura des conséquences sur le plan de répartition proposé. Pour tous projets, les études d'incidence sont réalisées par le pétitionnaire du projet « comme il l'entend » en respectant le cadre réglementaire de ces études, les usagers n'intervenant pas dans le cadre de l'élaboration de ces études.

Mme FARINEAU propose que l'animatrice du SAGE puisse être associée, de la même façon que les techniciens de la fédération de pêche ou de l'ONEMA, afin d'assurer un relais d'information entre l'organisme unique et les autres usagers de l'eau. Cela paraît important d'autant plus que la CLE sera consultée sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle.

Les membres de la CLE acceptent cette proposition. L'avis provisoire sera donc modifié pour prendre en compte cette proposition.



Le Président de la CLE fait procéder au vote à main levée. Il demande aux membres de la CLE s'ils sont favorables à la candidature de la Chambre d'agriculture de la Vienne à la mission d'organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation sur le bassin du Clain.

Résultats du vote (26 votants : 20 membres présents et 6 membres représentés) :

- 2 abstentions
- 24 avis favorables

L'avis modifié selon les échanges tenus lors de la réunion sera transmis avec les résultats du vote à Mme la Préfète.

#### **4. CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION DU SAGE**

*Cf. diaporama*

Mme ETIENNE présente le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE. Il est proposé, et validé par la CLE, que l'étape suivante de l'élaboration du SAGE (élaboration des scénarios alternatifs) soit reportée dans le temps, pendant la durée du congé maternité de l'animatrice.

Le remplaçant, en cours de recrutement, aura pour mission :

- le suivi de l'étude du devenir des ouvrages en rivière en cours,
- la rédaction du CCTP « type » pour la réalisation d'inventaire précis de zones humides en lien avec les partenaires et le COPIL « Zones humides ».

#### **5. INFORMATION SUR LA SITUATION HYDROLOGIQUE 2012/2013**

*Cf. diaporama*

Chaque année, l'Observatoire Régional de l'Environnement réalise un bilan annuel de la situation hydrologique sur le bassin du Clain sous forme d'un rapport.

M. MONTIGNY présente ici une synthèse du bilan des années 2012 et 2013.

Suite à la présentation, Mme ETIENNE demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent que l'ORE poursuive cette mission.

Les membres de la CLE indiquent qu'il est intéressant d'avoir cette information de manière synthétique et souhaitent que ce travail se poursuive.



L'ensemble des sujets ayant été examiné, le Président de la CLE remercie les participants de leur présence et lève la séance à 17h30.



CLE – 30 septembre 2013



**Ordre du jour**

*Validation du compte-rendu de la CLE du 4 avril 2013*

- 1** Présentation du scénario tendanciel du SAGE pour validation
- 2** Avis de la CLE sur la candidature de la CA86 à la mission d'organisme unique sur le Clain
- 3** Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE
- 4** Information sur la situation hydrologique 2012/2013

2



## Ordre du jour

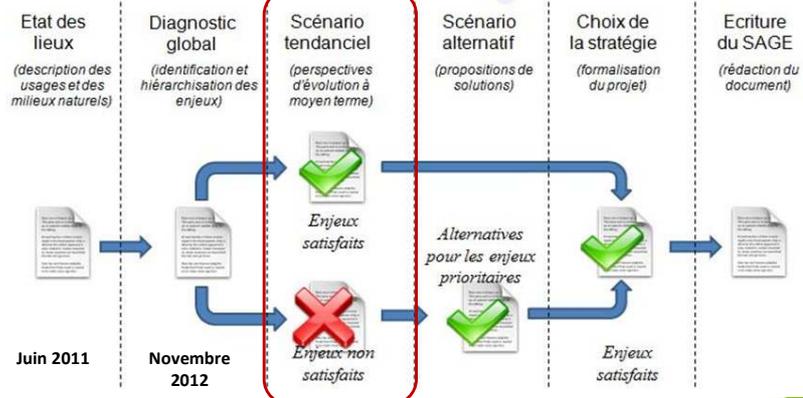
- 1 **Présentation du scénario tendanciel du SAGE pour validation**
- 2 **Avis de la CLE sur la candidature de la CA86 à la mission d'organisme unique sur le Clain**
- 3 **Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE**
- 4 **Information sur la situation hydrologique 2012/2013**



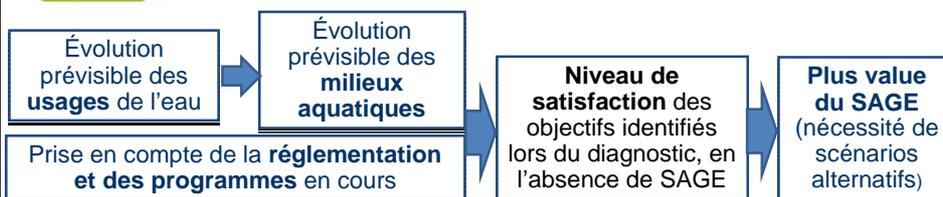
## Introduction



Accompagner les membres de la Commission à élaborer le projet de SAGE en réalisant les phases tendances, scénarios alternatifs et stratégie



## Scénario Tendancier - Objectifs



### Prise en compte :

- de l'évolution récente
- des programmes de planification (*aménagements, travaux*)
- de la réglementation actuelle et des mutations
- du scénario tendancier DCE (à l'horizon 2015 et celui en cours d'élaboration)

### Limites de l'exercice :

- Bonne confiance dans les informations à 2 / 5 ans,*
- Difficultés à quantifier les évolutions*
- Qualification des tendances à dire d'experts*

## Scénario tendancier - Calendrier

	1	2	3	4	5	6
	04/13	05/13	06/13	07/13	08/13	09/13
Scénario tendancier	Production			Validation		
Scénarios alternatifs						
Choix de la stratégie						
Bureau	★					★
Commissions thématiques		★				
Commission Locale de l'Eau						★

▪ **Délai : 6 mois**

▪ **Réunions**

- Réunion commune aux 3 commissions de travail du SAGE le 5 juin
- Réunion du bureau de la CLE : 5 septembre
- Réunion de la CLE : 30 septembre



## Rappel

A l'issu du diagnostic du SAGE **12 objectifs** ont été fixés

Ces objectifs répondent au **6 enjeux** suivants :

- **Alimentation en eau potable**
- **Gestion qualitative de la ressource**
- **Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage**
- **Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques**
- **Gestion des crues et des risques associés**
- **Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau**

7



## Objectif n°1: Sécurisation de l'AEP

### Scénario tendanciel

- Besoins en eau potable (population) : ou légère
- Qualité des eaux : stabilisation des pollutions du fait des programmes en cours (cf. objectif 2)
- Impact de la réforme territoriale sur les structures AEP
- Travaux de sécurisation de l'AEP en cours (interconnexions, maillage, traitement, etc.)
- Fragilité de l'approvisionnement en eau à long terme sur l'agglomération de Poitiers en lien avec la qualité des eaux du Clain (pic de pollution proche du seuil de potabilisation) principalement et de Fleury

### Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel

- Qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable
- Programmes d'actions existants et intéressants mais insuffisants
- Absence de programme d'actions sur le captage Grenelle de la Varenne
- Coûts des mesures, moyens à disposition des MO
- Inertie des milieux (difficile à évaluer, variable selon secteurs)

Plus value du SAGE : Forte

Satisfaction de l'objectif :  
Partielle

Étude de scénarios alternatifs ?  
Oui pour actions préventives  
Non pour actions curatives



## Objectif n°2: Réduction de la pollution par les nitrates et pesticides

### Scénario tendanciel

- Programmes et réglementation (PAZV, Ecophyto, Charte 86, Re-Sources, Charte Terre Saine), coût des intrants > Amélioration des pratiques
  - Inertie des milieux, persistance des molécules, contraintes technico-économiques, déclin de l'élevage > éléments défavorables
- >> Nitrates : Tendence dominante sur le BV : stagnation de la qualité des eaux, arrêt de l'augmentation d'ici 2021, dans certains secteurs des améliorations pourraient être attendues
- >> Pesticides : diminution des pics de pollution, maintien du bruit de fond

### Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel

- Programmes d'actions existants et intéressants mais à développer
- Absence de programme d'actions sur le captage Grenelle de la Varenne
- Coûts des mesures, moyens à disposition des MO - Identification d'une maîtrise d'ouvrage publique pour accompagner les acteurs
- Inertie des milieux (difficile à évaluer, variable selon secteurs)

Plus value du SAGE :  
Forte

Satisfaction de l'objectif :  
Partielle

Étude de scénarios alternatifs ?  
Oui



## Objectif n°3 : Réduction de la pollution organique

### Scénario tendanciel

- A terme, résorption des « points noirs » à attendre du fait des travaux programmés sur l'assainissement collectif
  - Amélioration progressive mais lente des réseaux
  - Peu d'amélioration attendue sur l'ANC (en dehors des BAC et si vente immobilière)
- > Amélioration de la qualité des eaux à attendre sur les secteurs encore dégradés (Vonne et Clain amont)

### Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel

- Quelques « points noirs » ou dysfonctionnements persistent mais sont connus
- Coûts et temps de mise en œuvre des travaux

Plus value du SAGE :  
Moyenne

Satisfaction de l'objectif :  
Partielle à court terme

Étude de scénarios alternatifs ?  
Non



#### Objectif n° 4: Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses

##### Scénario tendanciel

- Actions nationales RSDE, évolution de la réglementation à attendre ?
- Nouvelles autorisations de rejets industriels conformes à la DCE et réglementation ICPE
- des contaminations ponctuelles en substances dangereuses
- Difficulté à intervenir sur les activités artisanales sous le seuil de déclaration
- Amélioration de la gestion de eaux pluviales sur Grand Poitiers
- imperméabilisation (ruissellement chargé en polluants)

##### Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel

- Difficulté à identifier l'origine des molécules
- Peu d'actions de réduction des rejets
- Inertie des nappes et des sols

Plus value du SAGE :  
Moyenne

Satisfaction de l'objectif :  
Partielle

Étude de scénarios alternatifs ?  
Oui

11



#### Objectif n°5 : Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources à l'étiage

##### Scénario tendanciel

- Programmes et réglementation : ZRE, gestion de crise, volumes prélevables 2017, CTGQ
  - Prélèvements irrigation : des volumes globaux annuels - à l'étiage (déplacement d'une partie des prélèvements de la période d'étiage à la période hivernale via les retenues de substitution)
  - Prélèvements AEP : ou légère
  - Prélèvements industriels :
- > Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques à l'étiage

##### Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel

- Coût et délais des mesures (agricoles, AEP, animation, etc.)
- Mobilisation des professionnels et des particuliers
- Concurrence prélèvements AEP/autres usages dans la nappe de l'Infratoarcien
- Programme d'économie d'eau pour tous les usages à mettre en place (SDAGE)

Plus value du SAGE :  
Forte

Satisfaction de l'objectif :  
Partielle

Étude de scénarios alternatifs ?  
Oui



**Objectif n°6 : Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes**

**Scénario tendanciel**

- Augmentation de la vulnérabilité limitée du fait des outils en place ou prévus (PPRi en cours de révision, PLU, zonage eaux pluviales Poitiers...)
- Réduction de la vulnérabilité des activités existantes limitée en l'absence de programme dédié
- Peu d'évolution de l'espace en faveur de la réduction du ruissellement et de l'érosion (haies, mares, zones humides)

**Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel**

- Améliorer la culture du risque
- Absence de programme de réduction de la vulnérabilité pour les activités existantes => vigilance sur l'évolution de l'aménagement du territoire
- Limiter l'aggravation de certaines crues

**Plus value du SAGE :**  
Moyenne

**Satisfaction de l'objectif :**  
Partielle

**Études de scénarios alternatifs ?**  
Oui

13



**Objectif n°7: Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau**

**Scénario tendanciel :**

- Arrêt des nouvelles dégradations morphologiques
- Amélioration ponctuelle de la continuité écologique (Liste 2, ouvrages Grenelle, territoires couverts par un CTMA/CRE)
- Amélioration de l'état morphologique sur les territoires couverts par un CTMA /CRE (Pallu, Auxances, Boivre, Dive du Sud, Clain, Clouère et Miosson)
- Fusion des syndicats de rivière en 2 structures : mutualisation des moyens mais mise en œuvre des actions freinée ponctuellement par la réorganisation

**Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel :**

- Territoires orphelins : émergence de maîtres d'ouvrage en dehors des périmètres des syndicats de rivière
- Acceptabilité sociale des actions et mobilisation des acteurs (privés notamment)

**Plus value du SAGE :**  
Forte

**Satisfaction de l'objectif :**  
Partielle

**Étude de scénarios alternatifs ?**  
Oui

14



**Objectif n°8 : Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités**

**Scénario tendanciel**

- Nouvelles dégradations de ZH limitées (réglementation) sauf projets sous les seuils de déclaration
- Identification des zones de forte probabilité de présence des zones humides mais besoin de poursuivre l'amélioration des connaissances
- Identification et préservation des zones humides majeures (CREN, ENS, Natura 2000)
- Têtes de bassin majoritairement non couvert par un syndicat de rivière : absence de programme d'actions

**Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel**

- Inventaires précis des ZH à poursuivre (seul le Pays de Gâtine les a réalisés)
- Actions de préservation à définir
- Difficulté à préserver les petites zones humides
- Inventaire des têtes de bassin
- Identification d'une maîtrise d'ouvrage pour coordonner cette thématique

**Plus value du SAGE :**  
Forte

**Satisfaction de l'objectif :**  
Partielle

**Étude de scénarios alternatifs ?**  
Oui



**Objectif n°9 : Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant**

**Scénario tendanciel**

- ZRE : pas de création de nouveaux plans d'eau
- Pas d'amélioration à attendre sur la réduction de l'impact des plans d'eau existants car pas d'actions prévues à court terme en dehors des prescriptions techniques (loi sur l'eau) et de l'étude sur le plan d'eau d'Ayron

**Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel**

- Manque de connaissance sur l'impact des plans d'eau
- Absence d'actions spécifiques

**Plus value du SAGE :**  
Forte

**Satisfaction de l'objectif :**  
Non

**Étude de scénarios alternatifs ?**  
Oui



**Objectif n°10 : Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE**

**Scénario tendanciel**

- Maîtrise d'ouvrage connue pour l'assainissement domestique et industriel, les rivières et l'AEP (en cours de réforme) et le volet agricole de la gestion quantitative
- Absence de maîtrise d'ouvrage sur certains secteurs et sur certaines thématiques (ZH, têtes de bassin, pollutions diffuses, plans d'eau, etc.)

**Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel**

- Identification d'un MO pour la mise en œuvre du SAGE
- Porteurs de projets à identifier pour certains secteurs / thématiques
- Accompagnement de la réforme territoriale
- Organisation fonctionnelle générale à définir

**Plus value du SAGE :**  
Forte

**Satisfaction de l'objectif :**  
Partielle

**Étude de scénarios alternatifs ?**  
Oui

17



**Objectif n°11 : Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens**

**Scénario tendanciel**

- Existence d'actions de sensibilisation sur le SAGE : Collectivités, Agence de l'Eau, Services AEP, associations, chambres consulaires, etc.)

**Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel**

- Portage de certaines animations à définir
- Volet pédagogique du SAGE à développer

**Plus value du SAGE :**  
Moyenne

**Satisfaction de l'objectif :**  
Partielle

**Étude de scénarios alternatifs ?**  
Oui

18



## Objectif n°12: Maîtrise des coûts de la gestion de l'eau

### Scénario tendanciel

- Contexte budgétaire de plus en plus contraint

### Principaux problèmes à l'issu du scénario tendanciel

- Pas de suivi global des coûts de la gestion de l'eau sur le SAGE

**Plus value du SAGE :**  
Moyenne

**Satisfaction de l'objectif :**  
Non

**Étude de scénarios alternatifs ?**  
Oui ?

19



## Bilan

Objectifs	Plus-value du SAGE	Satisfaction de l'objectif	Scénarios alternatifs ?
1. Sécurisation de l'AEP	Forte	Partielle	Non (actions curatives) / Oui (qualité des eaux)
2. Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides	Forte	Partielle	Oui
3. Réduction de la pollution organique	Moyenne	Partielle	Non
4. Maîtrise de la pollution par les substances dangereuses	Moyenne	Partielle	Oui
5. Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources	Forte	Partielle	Oui
6. Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes	Moyenne	Partielle	Oui
7. Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	Forte	Partielle	Oui
8. Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités	Forte	Partielle	Oui
9. Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant	Forte	Non	Oui
10. Pérennisation du portage du SAGE, coordination et appui à la mise en œuvre des actions du SAGE	Forte	Partielle	Oui
11. Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens	Moyenne	Partielle	Oui
12. Maîtrise des coûts de la gestion de l'eau	Moyenne	Non	Oui

> Objectifs 1 et 3 : intégrés au projet de SAGE même si pas de scénarios alternatifs étudiés

20



## Ordre du jour

- 1 Présentation du scénario tendanciel du SAGE pour validation
- 2 Avis de la CLE sur la candidature de la CA86 à la mission d'organisme unique sur le Clain
- 3 Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE
- 4 Information sur la situation hydrologique 2012/2013



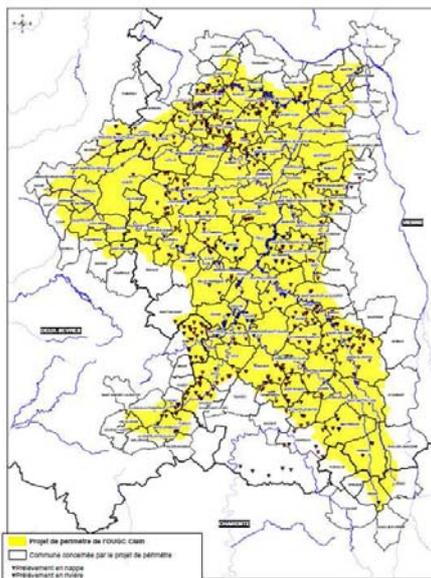
## Consultation sur la candidature de la CA86 à la mission d'OU

- Loi sur l'eau 2006 : instauration d'une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation en donnant une autorisation de prélèvement à un organisme unique (OU) pour le compte de l'ensemble des préleveurs
- Chambre d'agriculture de la Vienne candidate à la mission d'OU pour les bassins du Clain et de la Dive du Nord
- **Candidature fait l'objet :**
  - d'une consultation de 2 mois des conseils généraux, chambres d'agriculture, Agence de l'eau et CLE et d'un avis publié dans au moins un journal local et affiché en mairie dans chaque commune du périmètre
- **Consultation de la CLE sur la candidature de la CA86 à l'OU : avis à rendre officiellement avant le 30 août – Délai prolongé jusqu'au 30 septembre**
  - Examen du dossier en bureau de CLE le 5 septembre : proposition d'avis faite sur la base des discussions tenues lors de la réunion

- **Objet de l'OU** : « *promouvoir et bâtir une gestion collective structurée, permettant une meilleure répartition qu'actuellement entre irrigants d'une ressource disponible mais limitée* » (circulaire du 30 juin 2008)
- **Mise en place d'un OU obligatoire en ZRE (cas du Clain)**
- **Missions**
  - Déposer la **demande d'autorisation unique pluriannuelle** de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
  - Arrêter chaque année un **plan de répartition entre les préleveurs irrigants** du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que **les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages** de l'eau ; le plan est présenté au préfet pour homologation ;
  - Donner son **avis au préfet sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement** dans le périmètre ;
  - Transmettre au préfet avant le 31 janvier un **rapport annuel** permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précédait [...]

- **Périmètre de l'OU proposé :**

Périmètre du SAGE CLAIN avec quelques ajustements sur des zones intermédiaires avec le bassin de la Charente (Péruse/ Saizines)



- **Les prélèvements concernés** : prélèvement supérieur à 1000 m<sup>3</sup> destinés à l'irrigation y compris les prélèvements à partir des réserves et plans d'eau
- **Les missions** : Cf. diapo précédentes
- **Le Règlement Intérieur (RI)** précise les règles de fonctionnement de l'OU, notamment:
  - > **Les règles de répartition du volume prélevable**
  - > **La gouvernance de l'OU** : mise en place d'un **COTECH** et d'un **CODOR**
    - COTECH : Comité TECHnique : représentant agricole (CA, associations d'irrigant ) >> propose le RI, le plan de répartition, statue sur les nouvelles demandes...
    - CODOR (COmité D'ORientation) : CA, associations d'irrigant , Etat, Agence de l'eau >> rôle de validation
  - > **Le financement des missions** : participation des irrigants au frais de fonctionnement de l'OU

- **Proposition d'avis suite au bureau de la CLE du 5 septembre 2013 (cf. document de travail envoyé avant la réunion)**
  - Pertinence du projet de périmètre
  - Légitimité du candidat, capacités techniques et financières
    - *rappel capacités techniques et financières suffisantes de la CA86, candidature soutenue par ADIV, CA86 porte le CTGQ*
  - Répartition des rôles dans le cadre de la gestion de crise
    - *demande de précision sur les rôles de l'OU et de l'Etat / demande de pérenniser l'organisation actuelle via le comité de suivi des usages de l'Eau*
  - Association des usagers du territoire
    - *Demande de garantir l'articulation entre l'organisme unique et les autres usagers de l'eau du bassin en s'appuyant notamment sur des instances existantes (comité de suivi des usages de l'eau, CODERST, CLE...) et/ou à créer*
    - *Association des usagers aux moments clefs de la mise en place et de la vie de l'OU*
- Calendrier prévisionnel en lien avec la mise en œuvre du CTGQ à préciser



## Consultation sur la candidature de la CA86 à la mission d'OU

- **Proposition d'avis suite au bureau de la CLE du 5 septembre 2013 (suite)**
  - Remarques sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle (ne fait pas l'objet de la consultation)
    - *Consultation ultérieure de la CLE sur la demande d'autorisation pluriannuelle*
    - *Rappel de l'objectif d'atteinte des volumes prélevables en 2017*
  - Autres ?

27

CLE – 30 septembre 2013



## Ordre du jour

- 1 **Présentation du scénario tendanciel du SAGE pour validation**
- 2 **Avis de la CLE sur la candidature de la CA86 à la mission d'organisme unique sur le Clain**
- 3 **Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE**
- 4 **Information sur la situation hydrologique 2012/2013**

28



- **Présentation par l'Observatoire Régional de l'Environnement**

**I'ORE**  
Observatoire Régional  
de l'Environnement  
Poitou-Charentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – 30 septembre 2013

## Situation hydrologique 2012-2013 sur le périmètre du SAGE Clain

Etat quantitatif des ressources en eau  
et mesures de gestion associées




[www.eau-poitou-charentes.org](http://www.eau-poitou-charentes.org)

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – Poitiers - 30/09/2013

**I'ORE**  
Observatoire Régional  
de l'Environnement  
Poitou-Charentes

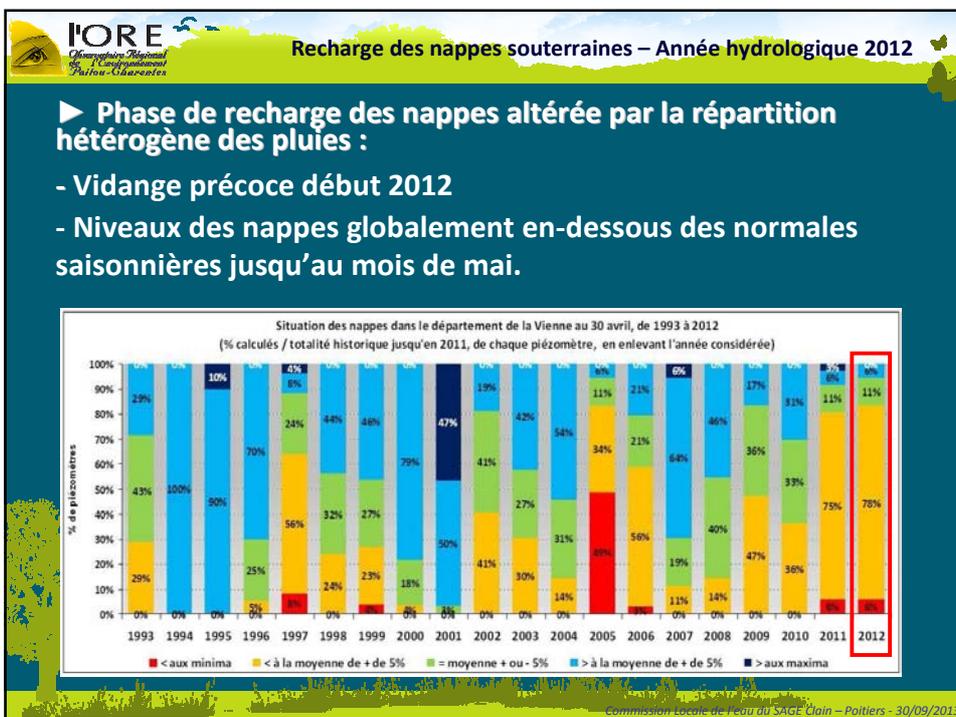
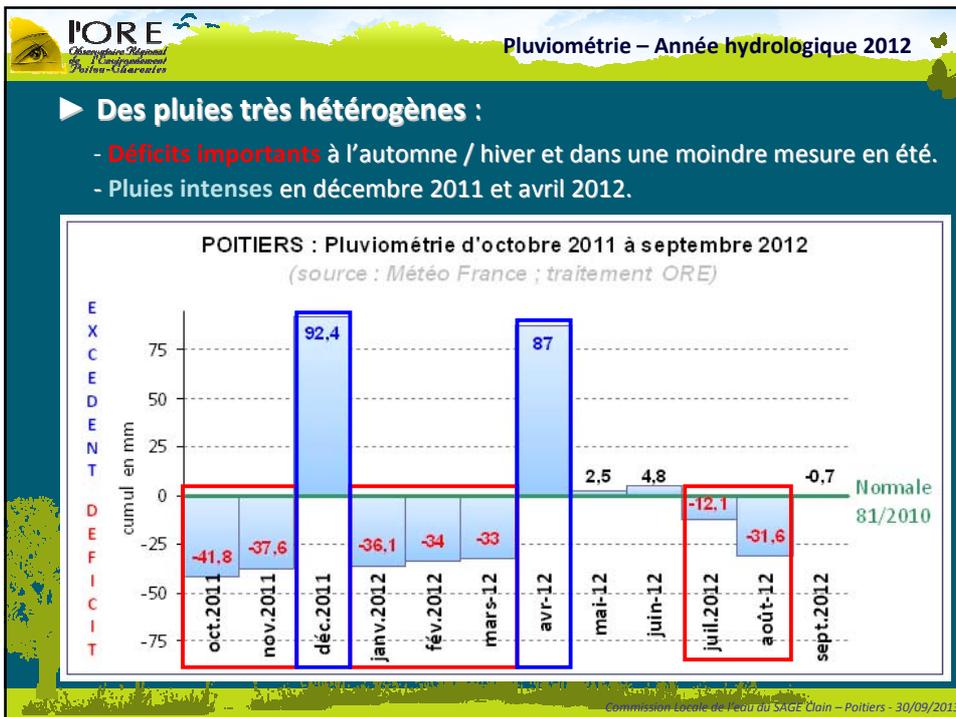
**SAGE Clain**

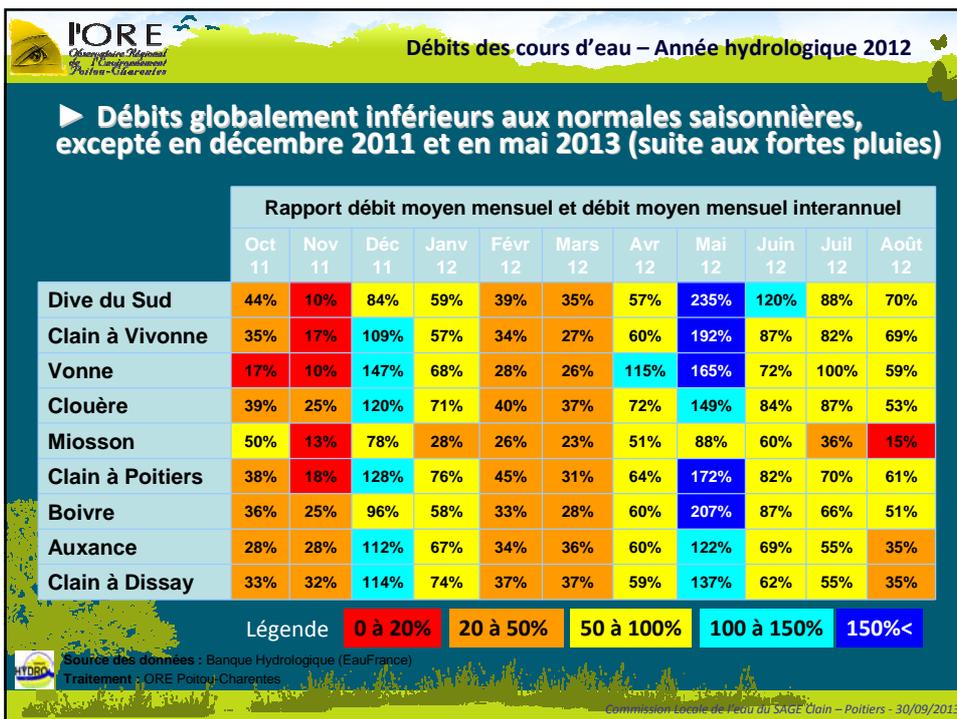
## - Année hydrologique 2012 - (automne 2011 -> été 2012)

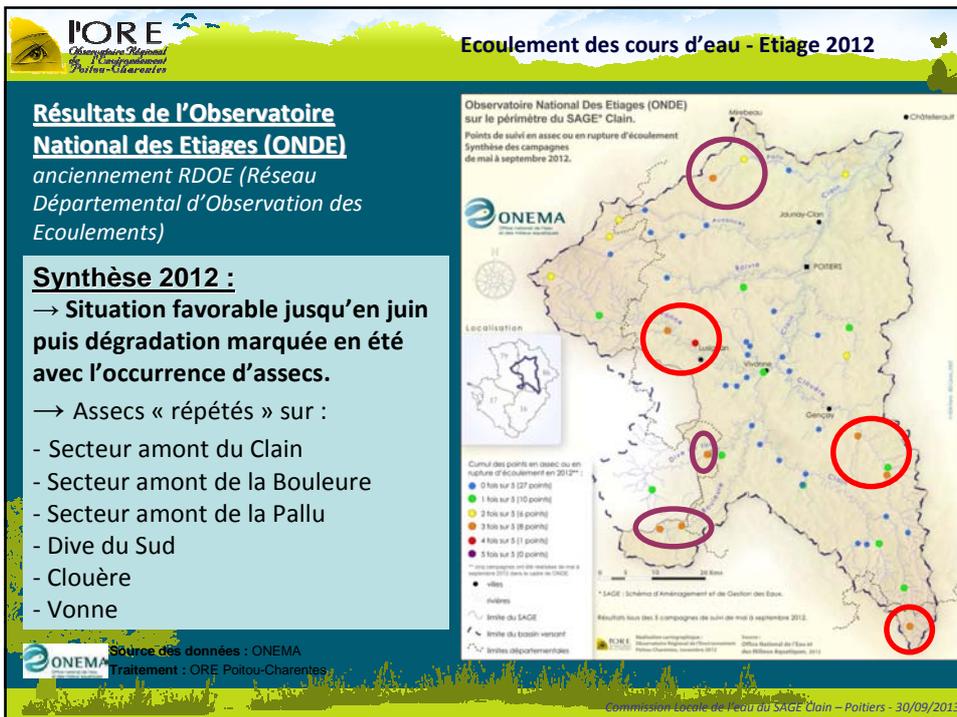


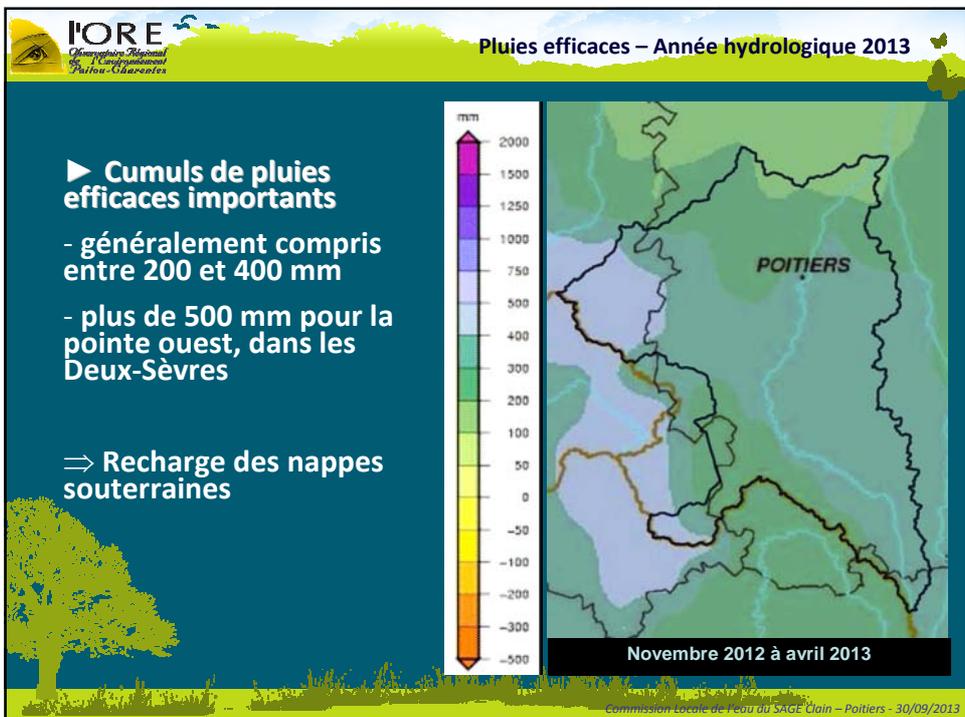
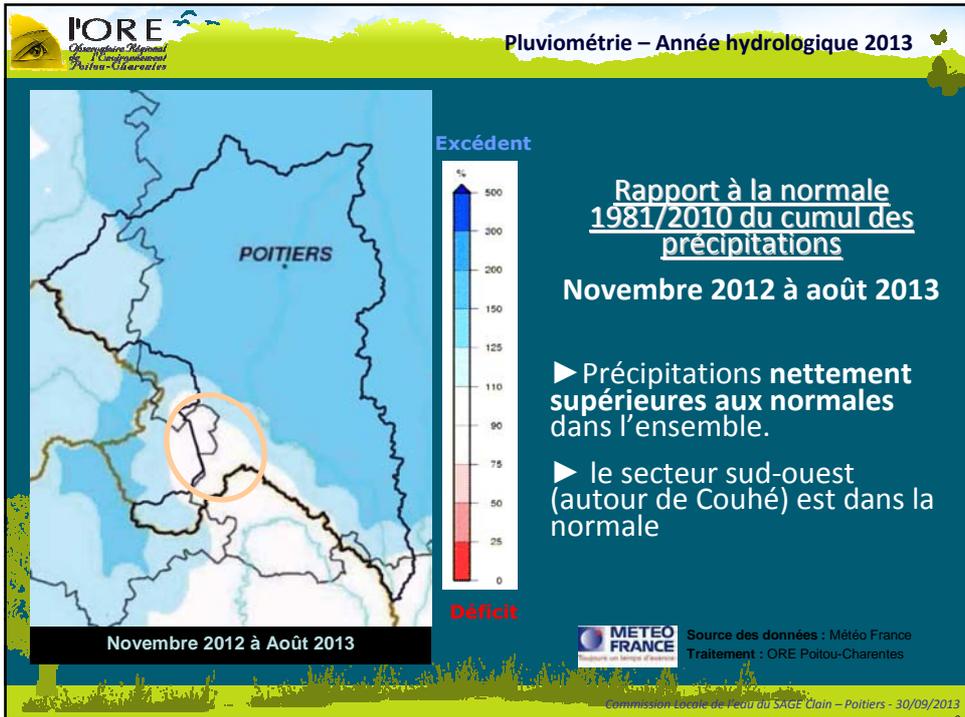
<small>© I'ORE Poitou-Charentes (photo: C.FORTIN)</small>			
Le Clain à Poitiers (R <sup>e</sup> Joubert)	Le Clain à Bussacelles	Le Clain à Bussacelles	Le Clain à St-Gervais-lès-R <sup>e</sup>
lc-08/09/2011	lc-07/02/2012	lc-07/04/2012	lc-24/07/2012

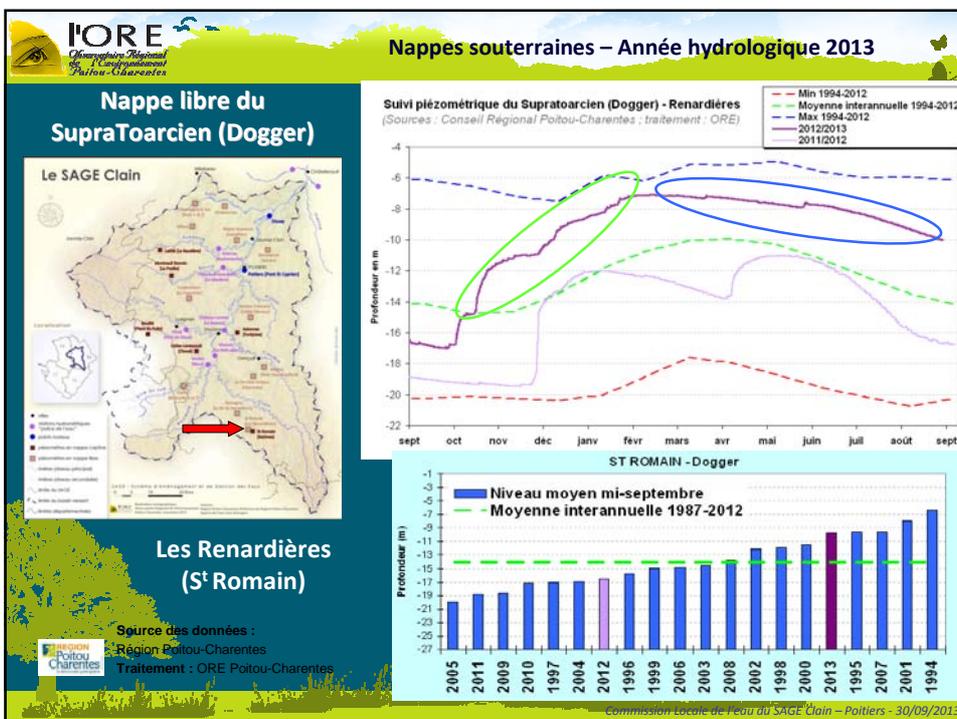
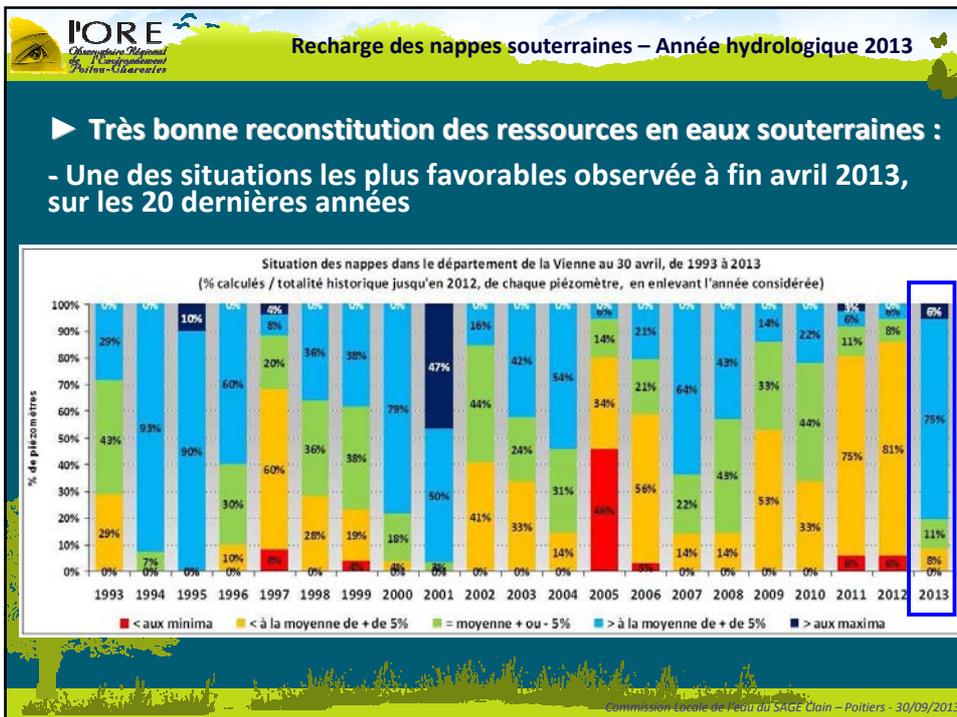
Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – Poitiers - 30/09/2013

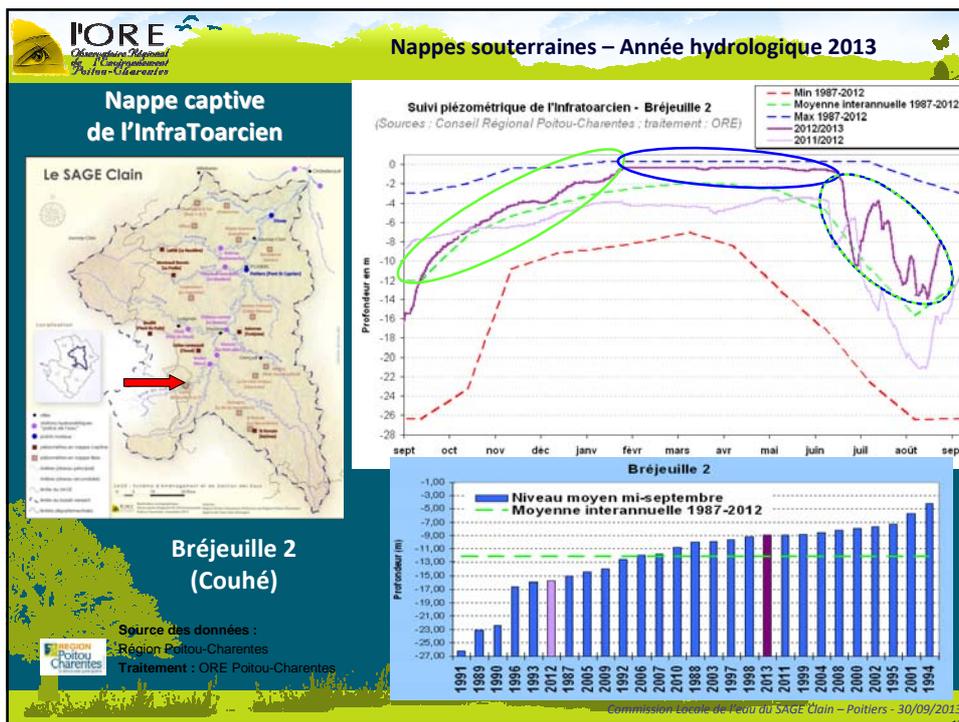












### Débits des cours d'eau – Année hydrologique 2013

**► Débits nettement supérieurs aux normales saisonnières dans l'ensemble**

	Rapport débit moyen mensuel et débit moyen mensuel interannuel											
	Oct 12	Nov 12	Déc 12	Janv 13	Fév 13	Mars 13	Avr 13	Mai 13	Juin 13	Juil 13	Août 13	
<b>Dive du sud</b>	231%	219%	199%	131%	257%	112%	192%	201%	294%	255%	262%	
<b>Clain à Vivonne</b>	156%	222%	207%	118%	199%	108%	170%	185%	323%	245%	243%	
<b>Vonne</b>	157%	173%	231%	111%	186%	94%	222%	181%	326%	290%	264%	
<b>Clouère</b>	105%	189%	257%	179%	250%	99%	197%	193%	385%	232%	208%	
<b>Miosson</b>	118%	115%	111%	63%	178%	99%	178%	181%	345%	226%	219%	
<b>Clain à Poitiers</b>	167%	187%	212%	147%	260%	106%	180%	190%	324%	260%	192%	
<b>Boivre</b>	158%	189%	245%	135%	222%	103%	201%	244%	456%	373%	290%	
<b>Auxance</b>	105%	198%	248%	138%	174%	120%	155%	159%	274%	254%	204%	
<b>Clain à Dissay</b>	102%	175%	193%	143%	182%	99%	150%	148%	246%	179%	130%	

**Légende**    0 à 20%    20 à 50%    50 à 100%    100 à 150%    150%<

Source des données : Banque Hydrologique (EauFrance)  
Traitement : ORE Poitou-Charentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – Poitiers - 30/09/2013

